

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-752/SG/FIN autorisant Fans M. Mohamed Ahmed Salem Hanif à acquérir un immeuble, sis à Djibouti, titre foncier n° 892.

n° 69-752/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
16 mai 1969

Numéro JO
n° 12 du 10/06/1969

Date du numéro
10 juin 1969

TEXTE INTÉGRAL

M. Mohamed Ahmed Salem Hanifa est autorisé à acquérir un immeuble, sis à Djibouti, place Hadji Dideh et immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 892 au nom de M. Saleh Aouad Salem.